

Question présentée par la députée :

M^{me} Nathalie Fontanet

Date de dépôt : 26 septembre 2016

Question écrite urgente

Journée sans ma voiture : quels coûts pour les contribuables ?

La troisième édition de la Journée sans ma voiture a eu lieu dimanche 25 septembre de 10h à 16h sur le pourtour de la rade. A cette occasion, les quais du Mont-Blanc, des Bergues, du Général-Guisan, Gustave-Ador, ainsi que le pont du Mont-Blanc ont été fermés à la circulation et un important dispositif de sécurité a été mis en place.

Sans nier le succès de la manifestation, qui a probablement vidé l'ensemble des parcs publics du canton, des questions se posent sur son opportunité, voire sa nécessité. En effet, de nombreux témoignages relayent d'importantes perturbations du trafic ce jour-là sur l'ensemble du territoire cantonal (bouchons, rues bloquées, autoroute de contournement saturée,...). Ces conséquences négatives ont évidemment eu un impact sur les professionnels obligés de travailler ce dimanche (livraisons, taxis,...), qui ont dû faire des kilomètres en plus et ont perdu du temps, mais ont également causé un surplus de pollution.

En plus de ces inconvénients, les coûts de l'événement ne peuvent pas être ignorés en cette période où le canton rencontre d'importantes difficultés financières. En effet, alors que le Conseil d'Etat vient de déposer un projet de budget déficitaire pour 2017, la nécessité de dépenser des deniers publics pour une telle manifestation n'est pas une évidence. L'Etat n'a-t-il pas d'autres priorités que de fermer des routes pour faire concurrence à ces propres parcs publics ? Poser la question est certainement déjà y répondre...

Mes questions sont donc les suivantes :

- 1) Quels sont les coûts exacts et complets de l'édition 2016 de la Journée sans ma voiture, en tenant compte des frais de personnel avant, pendant et après la manifestation (police, voirie,...) ?***

- 2) *Quels ont été les effets sur la circulation sur le reste des routes du canton ?*
- 3) *Une nouvelle édition est-elle prévue ? Le cas échéant, des mesures vont-elles être prises pour limiter les nuisances et réduire les coûts ?*

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.